

## Le CPJ appelle à la libération de Jean Claude Kavumbagu

@rib News, 12/04/2011 En quête de justice pour un journaliste Burundais en prison depuis 9 mois New York, le 12 Avril 2011 "Le Burundi, le seul pays d'Afrique subsaharienne qui enferme actuellement un journaliste sous l'accusation de trahison, devrait retirer les poursuites contre Jean Claude Kavumbagu vu l'inapplicabilité de cette incrimination en temps de paix sous le code pénal Burundais, selon le Comité pour la protection des journalistes (CPJ). Ce dernier croupit en prison depuis juillet 2010 pour avoir publié dans son journal en ligne un article d'opinion critiquant les forces de sécurité du pays.

A l'occasion de la comparution de Kavumbagu devant un tribunal de la capitale Bujumbura ce mercredi, le CPJ a, dans une correspondance adressée à la ministre de la justice du Burundi, sollicité l'intervention immédiate de son autorité pour exhorter le ministre public à mettre fin à cette poursuite irrégulière. Dans la lettre, le CPJ plaide pour la libération sans délai du journaliste qui risque la prison à vie s'il est reconnu coupable de trahison sous le code pénal Burundais. Il est impératif que la ministre de la justice exhorte le procureur de la République à retirer les poursuites contre Kavumbagu, qui publie le journal en ligne NetPress, et le libère sans délai. Non seulement le chef d'accusation contre lui n'est applicable aux civils qu'en temps de guerre, selon le code pénal burundais, mais son maintien en prison sous la détention préventive est sans fondement étant donné que Kavumbagu ne s'est jamais soustrait aux obligations découlant des mesures de contrôle judiciaire. Il convient de rappeler que des représentants du CPJ ont rendu visite à Kavumbagu à la prison de Mpimba à Bujumbura en décembre 2010 et ont plaidé pour sa libération dans des rencontres avec le Premier Vice-président et la ministre de l'Information du Burundi. Ci-dessous la lettre du CPJ : Le Burundi devrait libérer Kavumbagu et abandonner les poursuites contre lui Le 11 avril 2011 Son Excellence Ancilla Ntakaburimvo

Ministre de la Justice

Republique du Burundi

Bujumbura, Burundi Fax : (257) 22 21 86 10 Chère Madame la Ministre : Nous sollicitons auprès de votre bienveillante autorité une intervention dans l'affaire Jean-Claude Kavumbagu, le directeur du journal en ligne Netpress qui est emprisonné pour trahison depuis le 17 juillet 2010. Le ministre public a maintenu M. Kavumbagu en détention préventive malgré le manque de fondement de l'accusation portée contre lui. Par conséquent, nous vous prions d'exhorter le procureur de la République au retrait des poursuites contre M. Kavumbagu et à la remise en liberté du journaliste. Le gouvernement burundais a emprisonné M. Kavumbagu pour avoir publié un article d'opinion critiquant les forces de sécurité du pays. Il est inculpé de trahison, une disposition de l'article 570 du code pénal qui n'est applicable aux civils qu'en temps de guerre. Hors, un procureur de la République a reconnu lors d'une audience à la cour d'appel en novembre dernier que le Burundi n'était pas en guerre, selon l'avocat de la défense, Gabriel Sinarinzi. L'injustice dans l'affaire Jean-Claude Kavumbagu est aggravée par l'utilisation d'une mesure exceptionnelle du code pénal inapplicable dans le cas d'espèce. En effet, l'accusation de trahison de M. Kavumbagu sur un article du code pénal qui n'est applicable qu'aux prévenus s'ayant soustraits aux obligations découlant des mesures de contrôle judiciaire prescrites. Cependant, M. Kavumbagu n'a pas de tels antécédents. Toutefois, votre ministre a le pouvoir de mettre fin à cette poursuite irrégulière contre M. Kavumbagu lorsqu'il comparaitra devant le tribunal mercredi. Il convient de rappeler que des représentants du CPJ ont rendu visite à ce journaliste à la prison de Mpimba à Bujumbura en décembre 2010. Il a maintenant passé neuf mois en détention. Lors d'une rencontre avec le CPJ, le premier vice-président du Burundi, Thérèse Sinunguruza, et la ministre de l'Information, Concilie Nibigira, avaient exprimé leur souhait pour la libération de ce journaliste. Bien que M. Sinunguruza ait refusé tout commentaire sur les détails de l'affaire Kavumbagu, il a avoué au CPJ que la procédure était contraire à la loi burundaise. Le Burundi est le seul pays d'Afrique subsaharienne qui emprisonne actuellement un journaliste sous des accusations de trahison. Selon les consultations nationales officielles de votre pays, publiées en décembre dernier, la majorité des Burundais soutiennent la liberté de presse et la dépolitisation des médias de presse. Nos recherches montrent que les conditions de liberté de la presse se sont quelque peu améliorées au cours des cinq dernières années, mais le maintien en détention de M. Kavumbagu sape ces acquis. Le CPJ demande à votre ministre d'agir immédiatement pour corriger l'injustice dans cette affaire et libérer Jean-Claude Kavumbagu sans délai. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir examiner avec bienveillance la présente requête. Dans cette attente, et, vous en remerciant par avance, veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de nos sentiments distingués. Joël Simon

Directeur exécutif Le COMITÉ POUR LA PROTECTION DES JOURNALISTES (CPJ), est une organisation indépendante, à but non lucratif basée à New York et défend la liberté de la presse dans le monde depuis 1981.